



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau des Élections, des Réglementations, des Associations
et des Missions de Proximité Titres

**Arrêté n°38-2024-03-18-0000-1 du 18 MARS 2024
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune de LES ABRETS-EN-DAUPHINE**

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2021-08-31 du 31 août 2021 fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune des Abrets-en-Dauphiné ;

CONSIDÉRANT les créations de voies et les nouvelles appellations de voies dans la commune.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune des Abrets-en-Dauphiné sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune des Abrets-en-Dauphiné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE

N°, dénomination et adresse Du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p>N° 1 Salle des Fêtes Place Eloi Cuchet (EX COMMUNE LES ABRETS) (bureau centralisateur)</p> <p>Circonscription législative n° 10</p>	<p>impasse Le Bel Air route du Petit Bailli impasse Josephine Baker rue Bellanger chemin de Bellevue rue Hector Berlioz chemin du Besson chemin du Beurrier impasse du Beurrier chemin de la Croix Bleue allée des Bosquets Impasse du Bourget rue Aristide Briand chemin de la Bruyère impasse de la Camomille allée de la Cartoucherie allée des Charmilles chemin des Chataigniers impasse de la Combe chemin du Bois Corey chemin du Couloud place Eloi Cuchet rue Curie chemin Doutan allée des Ecureuils passage des Epis chemin de l'Etang d'Hières rue Saint-Exupéry allée Saint-Exupéry impasse de la Fontaine passage Louis Franchon rue Louis Gagneux route de la Gare allée de l'Usine Giraud chemin de Bonnet Gris rue Victor Hugo rue Jean Jaurès impasse Raymond Kopa rue Léo Lagrange rue Lamartine impasse des Lauriers impasse des Libellules rue de la Liberté chemin de la Louidine impasse de la Mare impasse Marie Maryinat impasse des Mesanges rue Jean Moulin impasse des Narcisses impasse Ninon Vallin allée des Oiseaux impasse des Blés d'Or rue Paul Painlevé chemin Parmentier chemin du Peron rue David Pinay impasse des Pointes chemin de la Pommeraie impasse du Pont rue Ferdinand Ramponi rue Maurice Ravel rue de la République impasse du Clos de la Roseraie impasse de la Sauvegarde Impasse Elsa Triolet impasse des Tulipes impasse Simone Veil chemin du Veroud impasse Albert Uderzo</p>

N°, dénomination et adresse Du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p align="center">N° 2 Salle des fêtes Place Eloi Cuchet (EX COMMUNE LÉS ABRETS) Circonscription législative n° 10</p>	<p>rue Bayard impasse Richard Burrial rue Adrien Bourgeat rue Albert Camus impasse Chevalier impasse du Clot rue du Colombier impasse du Commerce rue de la Contessière rue de l'Égalité chemin de l'Épine rue Jules Ferry rue Gambetta impasse Françoise Giroud allée du Glandon rue Clément Gondrand impasse du Mont Grêle rue d'Italie rue Jean Jannin rue Lesdiguières impasse Mathilde et Edouard Meunier chemin du Morand rue Jacques Novel rue Pasteur chemin du Perret allée des Peupliers rue Pablo Picasso rue Carre-Pierrat impasse Martial Pivon impasse du Pressoir impasse du Charmant Som rue Stendhal chemin des Templiers rue des Vignettes rue Voltaire</p>
<p align="center">N° 3 Salle Vercors Route de la Reverdière (EX COMMUNE FITILIEU) Circonscription législative n° 10</p>	<p>impasse de l'Amphitryon route de Beauregard impasse Simone de Beauvoir rue Arnaud Beltrame rue Hector Berlioz N° 16, 380 impasse de Bouchet route de Pierre a Bout chemin du Sous Bois route du Bugey route des Charrons chemin du Coin route du Desert impasse des Fieus route de la Combe Gonnet chemin de Bonnet Gris route de Laregnier route du Macle N°147,171,197,201 route de Champ Marcel route de Massié route de la Michalière route de Molière route de Montivon route Nationale 75 et route RD 1075 route de Plambois impasse Jean Baptiste Poquelin chemin du Pucin chemin du Ravasson route de la Reverdière route du Stade impasse des Tilleuls chemin de la Vallière route de Vermenu route de Vernay N° 82,95,104,162,301</p>

N°, dénomination et adresse Du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p style="text-align: center;">N° 4 Salle Vercors Route de la Reverdière (EX COMMUNE FITILIEU) Circonscription législative n° 10</p>	<p>route des Abrets rue des Alouettes chemin des Ayes Route du Petit Bailly N° 61, 45 passage de la Batteuse route du Grand Bois route de la Buatière route de la Catolière route de Ceyrins impasse Chantegrive rue des Chardonnerets route de la Creuse place Dayse Dapand route de la Gare route des Honchais impasse du Lacet route de la Laiterie route de la Longraie route de Luissert route du Macle N° 11,25,46,57,90,98 rue de 8 Mai route de Maiseroud route du Maroc impasse des Mirons route Nationale 6 rue du 11 Novembre route du Parc route de Bas Pied route de Pompelin route du Radis rue des Rossignols route du Sourd route de Tapon route du Tîret route de Varsset route de la Varsonniere route de Vernay N° 788,800,824,980,1001,1010,1020,1072</p>

N° , dénomination et adresse Du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p style="text-align: center;">N° 5 Mairie (EX COMMUNE LA BÂTIE DIVISIN) Circonscription législative n° 5</p>	chemin des Accacias
	rue de l'Armistice
	chemin de Mont-Bavonne
	chemin de la Bergerie
	chemin de Besset
	chemin de Haute Bise
	route de Bourg
	impasse du Bourliet
	impasse du Bruna
	chemin de Chartreuse N° 265,310,475,495
	chemin de la Capallière
	chemin du Capitan
	chemin du Grand Champ
	route de la Chapelle
	route de Charancieu
	route de la Charrière
	route de la Corbassière
	chemin de la Corbière
	impasse du Crezat
	impasse le Cuaz
	chemin du Côte Curtet
	impasse Sonia Delaunay
	rue des Etrés
	impasse de la Ferrandière
	chemin de la Gavolière
	chemin de la Grande Taillée
	route de Grenoble
	chemin des Guillières
	chemin de la Jacquinière
	impasse des Jonquilles
	chemin du Lavoir
	chemin de la Luat
	place du 8 mai 1945
	chemin de Mailler
	chemin du Miquet
	route du Monin
route de Montferrat	
chemin du Bois Morel	
chemin du Moulin	
chemin du Noyarey	
rue des Papillons	
chemin de Poyrin	
chemin de la Croix de Pierre	
impasse de Côte St Pierre	
chemin des Pierres	
chemin du Plnet	
impasse du Plan	
route de Planaise	
chemin des Raisins	
rue du Recoin	
chemin du Mont-Rond	
impasse du Saule	
route du Sougey	
chemin du Tarente	
route du Temple	
chemin des Traminées	
chemin de Tuissière	
route de Saint Geoire en Valdaire	
chemin de la Varre	
chemin de Château Vieux	